

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 11 juin,

À 20 heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

Présents :

Adjoints au Maire

M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, Mme Marjorie BERARD, 4^{ème} Adjointe,
M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT,
M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, M. Régis AUDIBERT, Mme
Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Thierry BENOIT, M. Jean-Yves
RIOU à Monsieur le Maire, M. Alain GUEYDON à M. Régis AUDIBERT.

Excusée : Madame Marie-José SOTTO.

Secrétaire de séance : M. Régis VALENTIN.

Délibération n°25/2024

Objet : Personnels non permanents – Recrutement pour accroissement saisonnier d'activités

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir les recrutements ci-dessous pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités :

Service	Nombre d'agents/grade/temps de travail/durée de travail	Indices de rémunération
Techniques	2 adjoints techniques, à temps complet (35h/semaine), du 12/06/2024 au 30/09/2024	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
Affaires scolaires/Musée	1 adjoint technique, à temps non complet (41h sur la durée du contrat), du 09/07/2024 au 19/07/2024	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
Affaires scolaires/Musée	1 adjoint technique, à temps non complet (130.50 h sur la durée du contrat), du 12/08/2024 au 31/08/2024	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376

Autorise, Monsieur le Maire à procéder au recrutement pour faire face à un besoin saisonnier d'activités, dans les conditions exposées dans la présente délibération.

Dit, que les inscrits sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif principal 2024.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

A Cucuron, le 17.06.2024

Le Maire

Philippe EGG

Le secrétaire de séance

M. Régis VALENTIN

Conseiller Municipal



Publiée le :